

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	28 mai 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	Jean DARTRON, Guy MANETTE, Lucien GALVANI, Teddy FLEREAU, Jocelyn MARTIAL, Jean-Charles ALCOOL, Claudia CHAUDRIN-RABOTTEUR, Rodrigue SAINT VAL, Eric NESTAR, Yohann SELBONNE, Sylvia SERMANSON		
Excusés	Bruno EDOM, Catherine AZEDE, Philippe MAQUIABA, GERARD PINSON		
Absents	Elin ELIE, Steeve ZABEAU, Mickael MERABLI, Thierry COLOMBO, Victoire RAMLALL		
Assistent	Fabrice THOMAS BABEL, Thierry MONTAGNE		

Ouverture de la séance à 20h00

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue.

Le Secrétaire général (SG) LUCIEN GALVANI donne lecture de l'ordre de jour :

Point 1 : Présentation et validation des règlements pour la saison 2024/25

Le secrétaire général adjoint (SGA) Teddy FLEREAU présente pour échanges et débats la proposition de « Règlement Général des Compétitions 2024/25 » issue des travaux de la commission de réécriture des textes.

Après échanges, débats et amendements le texte proposé est validé à l'unanimité des membres présents.

Au regard de l'heure avancée, du nombre de points à l'ODJ, sur proposition conjointe du SGA et du SG et, avec l'accord de l'ensemble des membres présents, il est décidé de sursoir à l'examen des autres règlements qui seront vus dans le cadre d'un prochain CDL dont la date sera arrêtée en questions diverses.

Le Président remercie le CDL et demande au SG de passer au prochain point de l'ODJ.

Point 2 : Homologation des rencontres des différents championnats

Dans le cadre de la fin de championnat, le CDL valide à l'unanimité des membres présents l'homologation de toutes les rencontres des différents championnats datant de 15 jours ou plus (exception faite des rencontres faisant déjà l'objet de saisines déjà formulées à date).

Point 3 : Organisation finales R3 (réserve et accession)

Le Directeur rend compte de l'organisation matérielle et protocolaire de remise du titre de champion R3 réserves prévu ce jour même, qui oppose le SIROCO 2 à l'USBM 2, ainsi que de celle du titre de champion de R3 accession qui opposera demain 29 mai, le club de l'AS CARENAGE à l'ÉTOILE FILANTE.

Le CDL prend note des informations données et se félicite que l'organisation soit au rendez-vous. Le Président appelle un maximum de membres du CDL à être présents demain soir pour la remise du titre de champion R3 accession.

Le Directeur rappelle également qu'en féminine REGIONALE SIAPOC le trophée de champion sera délivré ce soir au SPORTING CLUB DE BAIE MAHAULT qui dispute sa dernière rencontre de championnat contre la DYNAMO.

Là aussi le dispositif organisationnel est en place pour assurer la remise de la coupe dans les meilleures conditions.

Le CDL prend note et se félicite, en rappelant l'importance qui doit être apportée également au football féminin dans ce type de moments.

Point 4 : Organisation du trophée Antilles des champions de futsal 2023

Le Directeur rappelle que ce trophée qui opposera le 01 juin le champion de futsal 2023 de la GUADELOUPE (Aswe) à celui de la MARTINIQUE (La relève Lamentinoise) à Petit Canal à 20H00. La billetterie est déjà ouverte et les invitations partiront sous 48 heures. Enfin le directeur indique que cette rencontre est organisée dans selon les mêmes critères qu'une rencontre internationale.

Le VP Yohan SELBONNE indique qu'un dispositif de couverture médiatique conséquent est prévu pour cette rencontre qui doit être un temps fort de notre futsal. Il précise également qu'un match de jeune aura lieu en lever de rideau pour promouvoir la discipline. Il s'agit là pour le VP Yohan SELBONNE le signe que les choses bougent dans le bon sens pour cette discipline et que les premières déclinaisons du plan d'actions se mettent en place.

Le CDL prend note et se félicite de ces informations. Le Président appelle un maximum de membres du CDL à être présents samedi soir à Petit Canal pour assister à cette belle rencontre qui opposera notre champion en titre à celui de la Martinique.

Point 5 : Retour sur le 39^{ième} Congrès Ordinaire de la CONCACAF en GUADELOUPE

Le Président rappelle le caractère exceptionnel de cet événement qui a réuni sur notre territoire un peu plus de 200 congressistes venus de tous les horizons de la CONCACAF.

C'est le signe de la reconnaissance de la qualité du travail fait par la Ligue comme indiqué par le SG de la CONCACAF Philippe MOGGIO à plusieurs reprises. C'est également une chance économique et touristique pour notre territoire au regard des sommes importantes injectées par la CONCACAF dans l'économie locale pour la tenue de ce congrès durant lequel la CONCACAF n'a fait travailler que des entreprises Guadeloupéennes. Il se félicite que le football, une fois encore, ait pu jouer son rôle social.

Le Président indique que ce congrès a pu faire avancer également le dossier de l'homologation d'un stade pour jouer la CNL 2024.

En marge du congrès une séance de travail technique et de visite du stade du GOSIER s'est tenue en présence du Directeur des compétitions et de l'organisation des matchs de la CONCACAF, Pedro VELASQUEZ. La CONCACAF a salué les actions et initiatives prises par la Ligue pour permettre à notre équipe de jouer sur le territoire et l'issue de cette rencontre la CONCACAF a donné un accord de principe pour la tenue des matchs à domicile au GOSIER. L'accord définitif ne pourra être obtenu que fin juillet après la contre visite qui sera effectuée du stade. Le Président appelle à la mobilisation de toutes les énergies pour contribuer à la bonne réussite de ce projet.

Il rappelle enfin que le calendrier des matchs :

En septembre : Costa Rica vs Guadeloupe / Guadeloupe vs Suriname

En octobre : Guadeloupe vs Martinique / Martinique vs Guadeloupe

Le CDL prend note des informations données et se félicite de la bonne tournure prise en ce qui concerne le stade. Les membres du CDL ayant participé au congrès réaffirme le professionnalisme et la qualité des échanges qui ont eu lieu avec les membres de la CONCACAF durant ses 4 jours.

Point 6 : Questions diverses

- Le SGA Teddy FLEREAU fait un point d'étape sur la Coupe VYY (masculine et féminine) en rappelant le calendrier des matches à venir et le nom de nos représentant, respectivement le CSM et le Sporting Club de Baie Mahault. Il précise également que l'édition masculine se déroulera en Martinique et l'édition féminine en Guyane.
- Sur proposition du Président la prochaine réunion du CDL est fixée au vendredi 31 mai 2024 pour analyse et validation des autres règlements des compétitions.
- Sur proposition du SG la date prévisionnelle de l'AG réglementaire est fixée au 30 juin 2024 (sous réserve).

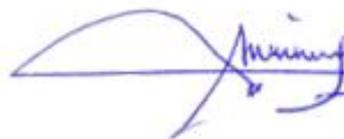
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35.

Le Président

Jean DARTRON



Président



Les décisions sont susceptibles d'appel de la FFF (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.